



PASSATION DES MARCHÉS DE FOURNITURES

DEMANDE DE COTATIONS

N°001/DC/MINEE/PRSEC-PforR/UCP/CSPM/2025 DU 10 NOV 2025
POUR LA SOUSCRIPCTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE
MALADIE BIENALE EN FAVEUR DU PERSONNEL DE
L'UNITE COORDINATION DU PROGRAMME DE
REFORMES DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU
CAMEROUN ET LEURS AYANTS DROITS

Programme :

*Programme de Réformes (PforR) du Secteur de l'électricité au
Cameroun*

Acheteur :

Unité de Coordination du Programme (UCP)

Pays : Cameroun

Financement : CREDIT IDA N° 73940-CM

NOVEMBRE 2025

Préambule :

Le présent dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Pièce 0 : la lettre de Demande de Cotations,
- Pièce 1 : les instructions aux Prestataires.
- Pièce 2 : le modèle de cotations.
- Pièce 3 : le Bordereau Descriptif et Quantitatif.
- Pièce 4 : le Descriptif des prestations.
- Pièce 5 : le projet de Lettre de Marché,
- Pièce 6 : le formulaire de comparaison des offres,

Il est recommandé aux Prestataires de bien lire les Instructions aux soumissionnaires de même que les spécifications techniques des prestations demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints.

A ce titre, Ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de cotations et de confirmer les prescriptions techniques et les quantités dans le bordereau descriptif et quantitatif.

En cas de modification des spécifications techniques données dans la présente Demande de cotations, et ce dans le but de les améliorer, le Prestataire devra joindre un mémo séparé expliquant les avantages de sa proposition.



TABLE DES MATIÈRES

Section I – Lettre de Demande de Cotation.....	3
Section II – Instructions aux Prestataires	
A. Introduction	4
1. Dispositions générales.....	4
B. Le Dossier de Demande de Cotations.....	4
2. Contenu du Dossier	4
C. Préparation des cotations.....	4
3. Langue de l'offre	4
4. Documents constitutifs de l'offre	4
5. Cotation	4
6. Monnaies de l'offre	5
7. Délai de validité des cotations	5
D. Dépôt des cotations	5
8. Cachetage et marquage des offres	5
9. Date et heure limite de dépôt des offres	5
E. Ouverture des plis et évaluation des offres.....	5
10. Ouverture des plis	5
11. Evaluation et Comparaison des offres.....	5
F. Attribution du marché.....	6
12. Attribution du marché	6
13. Notification de l'attribution du marché	6
14. Signature de la lettre de marché	6
15. Corruption et manœuvres frauduleuses	6
Section III – Modèles d'annexes.....	15
1. Lettre de Cotation	
2. Bordereau Descriptif Quantitatif	
3. Lettre de marché	
4. Description des prestations	
5. Formulaire de comparaison des cotations	



REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

COOPERATION CAMEROUN-BANQUE MONDIALE
CAMEROUN – WORLD BANK COOPERATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTERE DE L'EAU
ET DE L'ENERGIE



LA BANQUE MONDIALE
THE WORLD BANK

PROGRAMME DE REFORMES DU
SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ AU
CAMEROUN.

Programme P178136 (Crédit IDA 73940-CM)
Unité de Coordination du Programme
(UCP-PforR)

CAMEROON POWER SECTOR
REFORM PROGRAM

COMMISSION SPÉCIALE DE PASSATION DES MARCHÉS

SPECIAL TENDERS BOARD



PIECE 0 : LETTRE DE DEMANDE DE COTATIONS



00 00 01
/LDC/MINEE/PRSEC-PforR/UCP/SPM/2025

Yaoundé, le 10 NOV 2025

Le Coordonnateur
A
Mesdames/Messieurs
les Directeurs Généraux des Compagnies
d'Assurance consultées

Objet : Demande de Cotations souscription d'une police d'assurance maladie biennale en faveur du personnel de l'Unité coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun et leurs ayants droits.

Mesdames/Messieurs,

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) le Crédit IDA 73940-CM pour financer le Programme de Réformes (PforR) du secteur de l'électricité au Cameroun et se propose d'utiliser une partie de ce Crédit pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat pour lequel cette Demande de Cotations est publiée.

Il est prévu dans le cadre de l'exécution dudit projet de solliciter les prestations de services désignées ci-après :

LOT	DESIGNATION
1	<i>Souscription d'une police d'assurance maladie biennale en faveur du personnel clé de l'Unité coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun et leurs ayants droits</i>
2	<i>Souscription d'une police d'assurance maladie biennale en faveur du personnel assistant et d'appui de l'Unité coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun et leurs ayants droits</i>

Le financement relatif à ce Marché est assuré par le Crédit IDA 73940-CM de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le lot 1 et par les Fonds de Contre-Partie (FCP) pour le lot 2.

A cet effet, vous trouverez ci-joint, le bordereau descriptif et quantitatif de ces fournitures, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le 27 NOV 2025 à 13 heures sous enveloppe cachetée adressée à : *Coordonnateur du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun, sise au quartier Olézoa, Rue Daniel ESSOMBA, Canal du Mfoundi, derrière*

Prestige Hôtel, derrière Mutuelle du Trésor Yaoundé-Cameroun, Tél. : (+237) 620 758 302, E-mail : elongserge@gmail.com; nkoabissa@yahoo.fr, portant la mention :

***« DEMANDE DE COTATIONS N°001/DC/MINEE/PRSEC-PforR/UCP/CSPM/2025 DU
POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE BIENALE EN
FAVEUR DU PERSONNEL DE L'UNITE COORDINATION DU PROGRAMME DE
REFORMES DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU CAMEROUN ET LEURS
AYANTS DROITS »***

***LOT N°
“A N'OUVRIR QU'EN SALLE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES”.***

Les cotations resteront valables pendant ***60 jours*** à compter de la date d'ouverture des plis.

Les soumissionnaires admis à concourir pourront retirer le Dossier de Demande de cotations dans les *locaux de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun, sise au quartier Olézoa, Rue Daniel ESSOMBA, Canal du Mfoundi, derrière Prestige Hôtel, derrière Mutuelle du Trésor Yaoundé-Cameroun.*

Les cotations seront ouvertes le ***27 NOV 2025*** dans la *Salle de Conférences de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun, sise au quartier Olézoa, Rue Daniel ESSOMBA, Canal du Mfoundi, derrière Prestige Hôtel, derrière Mutuelle du Trésor Yaoundé-Cameroun* à 14 heures précises, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent être présents à l'ouverture.

Toute demande d'éclaircissements éventuelles devra parvenir au plus tard dans un délai de ***dix (10) jours calendaires*** avant la date limite de dépôt des offres.

L'Acheteur attribuera le marché au soumissionnaire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante, à condition que le soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante selon la condition suivante :

Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, que les prestations facturées se conforment à :

- ❖ *la description des prestations;*
- ❖ *la liste du personnel à assurer et leurs familles spécifiées à la pièce 4 de la présente Demande de Cotations assortie des détails des principaux risques couverts;*
- ❖ *la prise en compte de la formule du Tiers-payant intégral (produire engagement);*
- ❖ *l'exigence de mise à disposition des cartes biométriques (produire engagement avec spécimen de la carte à l'appui).*

Les offres produites en ***sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies (y compris une copie numérique)*** marquées comme telles seront chiffrées Hors TVA et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de lettre de marché signé, qui constituera le contrat au cas où votre offre serait retenue.

Les offres non conformes aux prescriptions de la présente Demande de Cotations seront rejetées.

Les prestations à fournir dans le cadre de la présente Demande de Cotations concernent les personnels de *l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun* et le délai de commencement de ces prestations ne

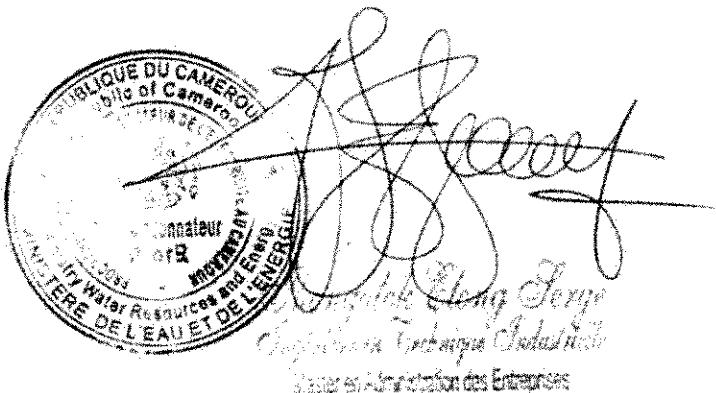
pourra pas être supérieur à *48 heures*, dès la date de notification de l'ordre de service de commencer.

Veuillez agréer, *Mesdames, Messieurs*, l'expression de ma parfaite considération.

Ampliations :

- MINMAP ;
- MINEE ;
- ARMP ;
- UCP-PforR (pour affichage) ;
- CSPM ;
- Chronos Archives.

Le Coordonnateur de l'UCP-PforR



ANNEXE

LISTE DES A COMPAGNIES D'ASSURANCE CONSULTÉES DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE COTATIONS

DEMANDE DE COTATIONS N°001/DC/MINEE/PforR/UCP/CSPM/2025 DU 10 NOV 2025

N°	RAISON SOCIALE	ADRESSE	CONTACTS
1	PRUDENTIAL BENEFICIAL GENERAL INSURANCE SA	Boulevard de la Liberté, BP. : 2328 Douala	Tél. : (+237) 233 42 23 07 / 698 30 37 45 E-Mail : clientelegi@prubeneficial.cm ; mbodo@beliferoup.com
2	SANLAM ASSURANCES CAMEROUN	34 rue Dinde Bonanjo, BP. : 12125 Douala	Tél. : (237) 222 225 897 / 696 14 79 31 / 691 12 09 85 E-Mail : cameroun@sahamassuranceallianz.com hortense.mendomo@sanlamallianz.com
3	AXA ASSURANCES	309, Rue Bebey Eyidi BP. : 4068 Douala	Tél. : (+237) 233 423 159 / 233 423 171 / 233 426 772 / 696 01 07 50 E-Mail : axa.cameroun@axa.cm ; jackson.nbom@axa.cm ; agence.integrity@axa.cm
4	AREA ASSURANCES	Boulevard de la République - Rondpoint Salle des Fêtes d'Akwa BP. : 15 584 Douala	Tél. : (+237) 233 43 81 94 / 233 43 81 97 / 233 43 82 32 / 675 36 62 51 E-Mail : area@areaassurance.com ; norberttchatchou@areaassurances.com
5	CHANAS ASSURANCES S.A.	Bonanjo B.P. 109 Douala	Tél. : (+237) 233 42 14 74 / 659 494 251 / 699 302 713 E-Mail : chanas@chanasassurances.com ; pierre.ebali@shanasassurances.com
6	NSIA ASSURANCES	GRASSFIELD Building Plateau JOSS BONANJO, BP. : 2759 Douala	Tél. : (+237) 233 50 27 00 / 677 11 58 28 / 678 37 98 19 E-Mail : info@groupensia.com ; emerantine.dieuuya@nsiaassurances.com ; nsiacameroun@groupensia.com
7	ASCOMA	1916, Boulevard de la Liberté B.P. 544 Douala-Cameroun	Tel. : (+237) 690 02 13 10 E-Mail : peter.mafany@ascoma.com
8	ROYAL ONYX INSURANCE Cie S.A	B.P. : 12 230 Douala	Tel : (237) 233 432 750 / 243 663 883 Email : contact@royalonyx.cm

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

COOPERATION CAMEROUN-BANQUE MONDIALE
CAMEROUN – WORLD BANK COOPERATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRE DE L'EAU
ET DE L'ENERGIE



LA BANQUE MONDIALE
MONDIAL BANK

PROGRAMME DE REFORMES DU
SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU
CAMEROUN

Programme P178136 (Crédit IDA 73940-CM)
Unité de Coordination du Programme
(UCP-PforR)

MINISTRY OF WATER
RESSOURCES AND ENERGY

COMMISSION SPÉCIALE DE PASSATION DES MARCHÉS

SPECIAL TENDERS BOARD

CAMEROON POWER SECTOR
REFORM PROGRAM



PIECE 1 : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

SECTION I - INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS

L'objet de la Section I est de donner aux fournisseurs Prestataires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du Secteur de l'Électricité au Cameroun. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

A. Introduction

- 1. Dispositions générales** 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

- 2. Contenu du Dossier** 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de Cotations (DC);
 - (b) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ);
 - (c) Modèle de lettre de cotation;
 - (d) Description des prestations ;
 - (e) Modèle de lettre de marché;
 - (f) Modèle de tableau de comparaison des cotations;
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des offres

- 3. Langue de l'offre** 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigées dans la langue du pays de l'Acheteur.
- 4. Documents constitutifs de l'offre** 4.1 La cotation présentée en six exemplaires (1 original et 6 copies y compris la copie numérique) par le fournisseur comprendra les documents suivants :
- (a) La lettre de cotation datée, signée et timbrée ;
 - (b) La description des prestations;
 - (c) La liste du personnel à assurer et leurs familles spécifiées à la pièce 4 de la présente Demande de Cotations assortie des détails des principaux risques couverts;
 - (d) L'acte d'engagement de prise en compte de la formule du Tiers-payant intégral ;
 - (e) L'acte d'engagement de mise à disposition des cartes biométriques (avec spécimen de la carte à l'appui);
 - (f) Les conditions générales et particulières de l'exécution du contrat avec indication d'un point focal qui sera l'interlocuteur de l'Unité de Coordination du PforR;
 - (g) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé;
 - (h) Le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé;
 - (i) La note technique permettant d'apprécier la conformité des prestations facturées aux exigences de l'Acheteur ;
 - (j) L'agrément du MINFI en cours de validité et l'adhésion CIMA



- certifiée par l'autorité habilitée ;
- (k) Les pièces administratives indiquées au point 5.4 ci-dessous;
- (l) Les références du Prestataire : justifier d'une expérience dans la couverture des risques similaires (joindre au moins trois (03) marchés exécutés au cours des cinq dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) d'un montant cumulé supérieur à vingt-quatre millions (24 000 000) francs CFA, joindre également les copies des première, deuxième et pages de signatures des marchés et les attestations de services fait ou de bonne exécution.

5. Cotation

5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :

- a. hors toutes taxes et tous droits de douanes (HT/HD) (HT);
- et
- b. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Cotations, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.

Le délai d'exécution des prestations est de :

N° LOT	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Délai prévisionnel
LOT 1	12 mois	12 mois	24 mois
LOT 2	12 mois	12 mois	24 mois

Ce délai cours à compter de la notification de l'ordre de service de démarter les prestations. Le démarrage de la tranche suivante est conditionné à la délivrance d'un ordre de service adossé sur la satisfaction du UCP quant à la réalisation des prestations de la tranche précédente.

5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché.

5.4 **Autre** : Le fournisseur produira également un **dossier administratif** composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et composés des éléments suivants en cours de validité : (i) **Registre de Commerce** ; (ii) **Attestation de non-faillite** ; (iii) **Attestation de conformité fiscale**, (iv) **Attestation de non-exclusion des marchés publics** délivrée par l'ARMP; (v) **Plan de localisation timbré**; vi) **Attestation de domiciliation bancaire**.

Le fournisseur produira une caution de soumission par lot d'un montant de **deux cent quatre-vingt mille (240 000) francs CFA** acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics. Cette caution de soumission devrait être accompagné du récépissé CDEC délivré par la Caisse de Dépôt et Déconsignation (CDEC).



N.B :

1. *L'absence ou la non-conformité de la caution de soumission au modèle fourni est éliminatoire ;*
2. *L'absence des autres des pièces du dossier administratif énumérées au point 5.4 ci-dessus n'est pas éliminatoire. Toutefois lesdites pièces seront demandées si le soumissionnaire est adjudicataire du marché ;*
3. *Il est rappelé que les pièces administratives citées ci-dessus devront dater de moins de trois (03) mois et être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice compétente.*

- | | |
|---|---|
| 6. Monnaies de l'offre | 6.1 Les prix seront libellés en Francs CFA |
| 7. Délai de validité des cotations | 7.1. Les cotations seront valables pour la période de 60 jours . |

D. Dépôt des cotations

- | | |
|--|---|
| 8. Cachetage et marquage des offres | 8.1 Les Prestataires placeront l'original et six (06) copies (y compris la copie numérique) de leur cotation dans une enveloppe cachetée :
(a) adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotations;
(b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotation. |
| 9. Date et heure limite de dépôt des offres | 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1 (a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotations. |

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

- | | |
|---|--|
| 10. Ouverture des plis | 10.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des représentants des Prestataires qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotations.

10.2 La Commission Spéciale de Passation des Marchés préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis. |
| 11. Évaluation et Comparaison des offres | 11.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés (par le biais d'une sous-commission) procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant : <ul style="list-style-type: none">• l'examen de la recevabilité des dossiers administratifs ;• l'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et du descriptif des prestations (seul les offres ayant obtenu au moins 80% de oui seront retenues) ;• la vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;• l'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations. |

N.B : En cas d'omission d'un prix pour lequel le soumissionnaire a



présenté les caractéristiques dans son offre, la Commission d'évaluation procédera à une compensation de ladite omission en ajoutant aux prix de l'offre, le montant estimé de cette lacune. A cet effet, la Sous-commission déterminera la moyenne des prix, de l'article concerné, indiqués dans les autres offres en vue de compléter l'offre incomplète à des fins de comparaison.

F. Attribution du marché

- | | |
|---|---|
| 12. Attribution du marché | 12.1 L'Acheteur attribuera le marché au Prestataire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante. Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots et peut être attributaire des deux (02) lots. |
| 13. Notification de l'attribution du marché | 13.1 La signature de la lettre de marché par le Prestataire et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Prestataire à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotations. |
| 14. Signature de la lettre de marché | 14.1 Dans les soixante (60) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Prestataire. |
| 15. Règles de la Banque en matière de Fraude et de corruption | 15.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, Prestataire s, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et Prestataire s d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes1. En vertu de ce principe, la Banque
a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :

(i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ; le terme « une autre personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent;
(ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme «personne » ou « entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution |

¹ Dans ce contexte, toute action d'un soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur ou de son personnel, ses agents ou sous-traitants, fournisseurs de biens ou services et ou leurs employés destinée à influer sur l'attribution ou l'exécution d'un marché en vue d'obtenir un avantage illicite est par nature inappropriée.

- d'un marché public; les termes «avantage» et «obligation» se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme «agit» se réfère à toute action ou omission destinée à influer sur l'attribution du marché ou son exécution);
- (iii) se livrent à des «manœuvres collusives» les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités (le terme «personnes ou entités» fait référence à toutes les personnes ou entités qui participent au processus d'attribution des marchés, soit en tant qu'attributaires potentiels, soit en tant qu'agents publics, et entreprennent d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif et qui tentent soit elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'une personne ou entité ne participant pas au processus de passation des marchés, de simuler la concurrence ou de fixer le montant des offres à un niveau artificiel ou non- compétitif, ou qui se tiennent au courant du montant ou des autres conditions de leurs offres respectives) ;
- (iv) se livre à des «manœuvres coercitives» quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influer indûment les actions (le terme «personne» fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution); et
- (v) et se livre à des «manœuvres obstructives»
- (aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou
- (bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 1.16 (e) ci-dessous; et
- b) rejettéra la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché;
- c) déclarera la passation du marché non-conforme et annulera la fraction du prêt allouée à celui-ci si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché



sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres;

- d) sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque², y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute désignation³ comme sous-traitant, consultant, fabricant ou Prestataire de biens ou prestataire de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ;
- e) pourra exiger que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, Prestataire s et entrepreneurs qu'ils autorisent la Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

² Une entreprise ou un individu pourra être déclaré exclu de l'attribution d'un marché financé par la Banque à l'issue des procédures de sanctions de la Banque telles que définies, y compris, entre-autres : (i) la suspension temporaire ou la suspension temporaire préalable correspondant au processus de sanctions en cours d'examen; (ii) l'exclusion conjointe telle que convvenue avec les autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement; et (iii) les procédures de sanctions administratives dans le cadre de la passation des marchés exécutés par le Groupe de la Banque mondiale en cas de fraude et corruption.

³ Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.



SECTION III – MODÈLES D'ANNEXES



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'EAU
ET DE L'ENERGIE

PROGRAMME DE REFORMES DU
SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ AU
CAMEROUN

COOPERATION CAMEROUN-BANQUE MONDIALE
CAMEROUN – WORLD BANK COOPERATION



Programme P178136 (Crédit IDA 73940-CM)
Unité de Coordination du Programme
(UCP-PforR)

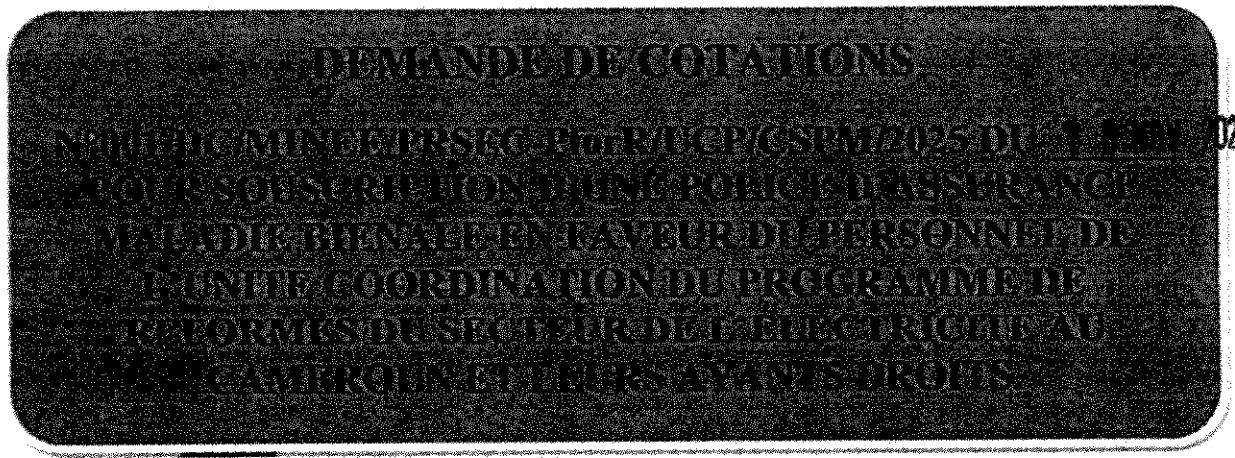
COMMISSION SPÉCIALE DE PASSATION DES MARCHÉS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF WATER
RESSOURCES AND ENERGY

CAMEROON POWER SECTOR
REFORM PROGRAM

SPECIAL TENDERS BOARD



PIÈCE 2 : MODÈLE DE LETTRE DE COTATIONS

2. LETTRE DE COTATION

Date: _____

Demande de Cotations N°: _____

A: [nom et adresse de l'Acheteur]

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer *la souscription d'une police d'assurance maladie biennale en faveur du personnel de l'Unité coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun et leurs ayants droits; Lot N° _____*; Conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de [prix total de l'offre en chiffres et en lettres] ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de [nombre] de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations : l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 20 _____,

[signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de:

N.B : LA PRÉSENTE LETTRE DE COTATION DEVRA ÊTRE SIGNÉE, DATÉE ET TIMBRÉE.

Modèle de cautionnement de soumission

Organisme financier :

Référence de la Caution : N°

Adressée au *Coordonnateur de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun, sise au quartier Olézoa, Rue Daniel ESSOMBA, Canal du Mfoundi, derrière Prestige Hôtel, derrière Mutuelle du Trésor Yaoundé-Cameroun*] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage Délégué ».

Attendu que le Prestataire ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du Pour la souscription d'une police d'assurance maladie en faveur du personnel de l'Unité coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun et leurs ayants droits pour une durée d'un (01) an, ci-dessous désignée « L'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement de soumission équivalant par lot à

LOT	MONTANT
1	Deux cent quarante mille (240 000) Francs CFA
2	Deux cent quarante mille (240 000) Francs CFA

Nous [Nom et adresse de l'organisme financier], représentée par [Noms des signataires], ci-dessous désignée « l'organisme financier », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage Délégué de la somme maximale de **deux cent quarante mille (240 000) CFA (lot N° ____)**, que l'organisme financier s'engage à régler intégralement à au Maître d'Ouvrage Délégué, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans la demande de Cotation ;
Où

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage Délégué pendant la période de validité, omet de signer ou refuse de signer la lettre de Marché, alors qu'il est requis de le faire :

Nous nous engageons à payer au le Maître d'Ouvrage Délégué un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage Délégué soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage Délégué notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage Délégué tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

Le présent cautionnement est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et

ses suites.

Signé et authentifié par
l'organisme financier

À , le

[Signature de l'organisme financier]

N.B : Le cautionnement de soumission doit être acquitté à la main et délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et accompagnée du récépissé de la Caisse de Dépôt et de Déconsignation (CDEC).



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EAU
ET DE L'ENERGIE

PROGRAMME DE REFORMES DU
SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ AU
CAMEROUN

COMMISSION SPÉCIALE DE PASSATION DES MARCHÉS

COOPERATION CAMEROUN-BANQUE MONDIALE
CAMEROUN – WORLD BANK COOPERATION



LA BANQUE MONDIALE
WB – LA BANQUE MONDIALE

Programme P178136 (Crédit IDA 73940-CM)
Unité de Coordination du Programme
(UCP-PforR)

SPECIAL TENDERS BOARD

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF WATER
RESSOURCES AND ENERGY

CAMEROON POWER SECTOR
REFORM PROGRAM



PIECE 3 : BORDEREAU DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

3. BORDEREAU DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

(*Lot 1 : Souscription d'une police d'assurance maladie biennale en faveur du personnel clé de l'Unité coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun et leurs ayants droits*)
 (à remplir par le Prestataire)

	Description de la police	Assurés	Quantité	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix Tranche fermée	Prix Tranche Conditionnelle	Prix Total	Lieu
01	MALADIE	Assurés principaux	07					
		Conjoints	05					
		Enfants	21					
02	ASSISTANCE	Assurés principaux	07					
		Conjoints	05					
		Enfants	21					
03	INDIVIDUELLE ACCIDENTS	Assurés principaux	07					
04	FRAIS FUNÉRAIRES	Assurés principaux	07					
		Conjoints	05					
		Enfants	21					
				Prime Nette Totale				
				Accessoires				
				Montant HT				
				TVA (19,25%)				
				Carte santé				
				AIR (2,2% ou 5,5%)				
				Montant TTC				

NB : Tenir compte du descriptif et des fiches techniques ci-dessous.

(Lot 2 : Souscription d'une police d'assurance maladie biennale en faveur du personnel assistant et d'appui de l'Unité coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun et leurs ayants droits)
 (à remplir par le Prestataire)

	Description de la police	Assurés	Quantité	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix Tranche ferme	Prix Tranche Conditionnelle	Prix Total	Lieu
01	MALADIE	Personnel assistant	Assurés principaux	04				
			Conjoints	02				
			Enfants	08				
		Personnel d'appui	Assurés principaux	05				
			Conjoints	02				
			Enfants	11				
02	ASSISTANCE	Personnel assistant	Assurés principaux	04				
			Conjoints	02				
			Enfants	08				
		Personnel d'appui	Assurés principaux	05				
			Conjoints	02				
			Enfants	11				
03	INDIVIDUELLE ACCIDENTS	Personnel assistant	Assurés principaux	04				
		Personnel d'appui	Assurés principaux	05				
04	FRAIS FUNÉRAIRES	Personnel assistant	Assurés principaux	04				

		Conjoints	02					
		Enfants	08					
		Assurés principaux	05					
		Conjoints	02					
		Enfants	11					
	<i>Personnel d'appui</i>	Prime Nette Totale						
		Accessoires						
		Montant HT						
		TVA (19,25%)						
		Carte santé						
		AIR (2,2% ou 5,5%)						
		Montant TTC						

NB : Tenir compte du descriptif et des fiches techniques ci-dessous.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'EAU
ET DE L'ENERGIE

PROGRAMME DE REFORMES DU
SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ AU
CAMEROUN

COMMISSION SPÉCIALE DE PASSATION DES MARCHÉS

COOPERATION CAMEROUN-BANQUE MONDIALE
CAMEROUN – WORLD BANK COOPERATION



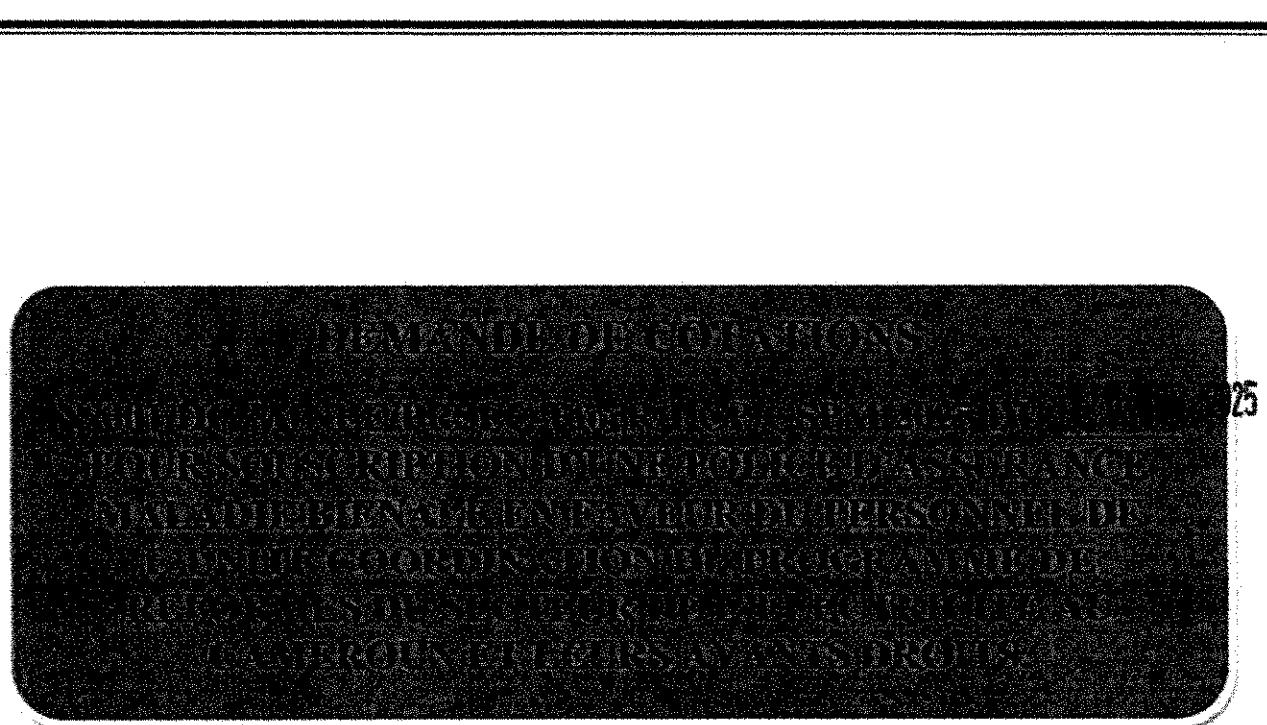
Programme PI78136 (Crédit IDA 73940-CM)
Unité de Coordination du Programme
(UCP-PforR)

SPECIAL TENDERS BOARD

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF WATER
RESSOURCES AND ENERGY

CAMEROON POWER SECTOR
REFORM PROGRAM



PIECE 4 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

13
E

4. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Dans le cadre du **Programme de Réformes du Secteur de l'Electricité au Cameroun**, financé par la Banque Mondiale, il est envisagé de souscrire pour les membres du personnel de l'Unité de Coordination du Programme et leur famille (ayants - droits), des polices d'assurance maladie, individuelle accidents, décès et frais funéraires, *selon la formule du tiers-payan intégral avec fourniture de cartes biométriques sur une période de deux (02) ans.*

Lot	Assurés principaux	Conjoints			Total	
		1 Personnel clé	07	05	21	33
	Personnel assistants		04	02	08	14
2	Personnel d'appui		05	02	11	18

Pour un effectif total de 33 personnes dont 07 assurés principaux pour le lot 1 et 22 personnes dont 09 assurés principaux pour le lot 2, les prestations associées aux polices d'assurance sus évoquées sont les suivantes :

1- Couverture maladie pour notre personnel

Elle se fera selon la classification suivante :

- Assuré principal et conjoint (personnel de l'Unité de Coordination du Programme) : couverture maladie 80% des frais réels au Cameroun avec extension des soins à l'étranger et assistance (évacuation sanitaire) ;
- Enfants : couverture maladie 80% des frais réels avec extension des soins à l'étranger et assistance (évacuation sanitaire).

Cette police devrait garantir la prise en charge directe sur la base de 80% des frais réels de traitement générés par un accident, une maladie ou une maternité, survenus à un Assuré.

La compagnie d'assurance devrait remettre à tous les assurés (assurés principaux ; conjoints et enfants) une carte biométrique obligatoire ;

Les garanties sollicitées portent sur :

- Consultations de généralistes, de spécialistes et les visites;
- Frais médicaux;
- Frais chirurgicaux;
- Frais d'hospitalisation;
- Frais pharmaceutiques;
- Frais d'analyses et travaux de laboratoire;
- Frais de maternité;
- Frais de sanatorium et préventorium;
- Kinésithérapie, rééducations fonctionnelles consécutives à une maladie ou un accident ;
- Problèmes orthopédiques et les massages lorsqu'ils sont prescrits médicalement ;
- Lunetterie ;
- Soins dentaires et prothèses;
- Soins à l'étranger;

En outre, l'Assureur devra intégrer la prise en charge des frais de transfert du malade assuré d'un centre hospitalier à un autre plus performant ou plus adapté. Il en est de même des frais relatifs à la prise en charge du SIDA, de l'infection HIV et les maladies opportunistes.

Pour certaines garanties sollicitées, la limite de la prise en charge ne devrait pas être inférieure aux montants indiqués dans le tableau suivant :

DESIGNATION	SEUIL MINIMAL DU PLAFFOND
Consultation généraliste	15 000
Consultation généraliste	15 000
Urgence Garde/Nuit/Visite	15 000
Consultation spécialiste	15 000
Consultation spécialiste	15 000
Urgence/Garde/Nuit/Visite	15 000
Frais pharmaceutiques et produits	Frais réels
Soins conservateurs	200.000
Hébergement par jour (hospitalisation)	40.000
Frais de traitement médicaux et chirurgicaux	Frais réels
Frais pré & post nataux	Frais réels
Accouchement simple	250 000
Accouchement multiple	450 000
Accouchement chirurgical	Frais réels
Verres et montures	300 000
Taux de remboursement	80% Cameroun et étranger (TSSF) délais de traitement des dossiers et de remboursement à préciser.

L'engagement maximum de l'Assureur, pour l'ensemble des garanties par personne et par année d'assurance est réparti par lot ainsi qu'il suit :

- Lot 1 : deux (02) millions au Cameroun et sera négocier à partir de 5 millions pour l'étranger.
- Lot 2 : deux (02) millions au Cameroun et sera négocier à partir de 5 millions pour l'étranger.

2- Assistance

Pour ce qui est de l'assistance nous aimerions avoir une description détaillée du fonctionnement de cette garantie ainsi que du contact de l'assistant éventuel qui prendra cette garantie en charge et de ses adresses éventuelles sur chaque continent.

3- Assurance Individuelle accidents : (voir annexe C : Cotation Individuelle Accident Groupe)

Les capitaux couverts par Assuré principal sont définis par lot ainsi qu'il suit :

- Lot 1 :
- **CAPITAL DECES :** 5 millions par assuré principal;
- **CAPITAL INFIRMITÉ PERMANENTE :** 3 millions par assuré principal;

✓ Lot 2 :

- CAPITAL DECES : 5 millions par assuré principal;
- CAPITAL INFIRMITÉ PERMANENTE : 3 millions par assuré principal;

4- Frais Funéraires

En cas de décès d'une personne assurée, il sera servi au souscripteur les frais funéraires garantis. Les capitaux couverts par personne sont définis par lot ainsi qu'il suit :

✓ Lot 1 :

- ✓ Assuré principal : un million cinq cent mille (1 500 000) francs F CFA ;
- ✓ Conjoint : un million cinq cent mille (1 500 000) francs F CFA ;
- ✓ Enfants : cinq cent mille (500 000) francs F CFA.

✓ Lot 2 :

- ✓ Assuré principal : un million cinq cent mille (1 500 000) francs F CFA ;
- ✓ Conjoint : un million cinq cent mille (1 500 000) francs F CFA ;
- ✓ Enfants : cinq cent mille (500 000) francs F CFA.

5- L'étendue des garanties

- a. La garantie s'étendra aux soins reçus au Cameroun, en Afrique, en Europe et Autres pays (y compris Amérique et Asie) pour tout le personnel et leurs conjoints + enfants (voir détail sur la liste jointe).
- b. La garantie s'étendra aux soins reçus au Cameroun en Afrique, en Europe et Autres pays (y compris Amérique) pour les enfants de ce personnel de 21 au plus.

NB : Il vous est demandé de préciser les risques (cas) couverts et de communiquer les noms de vos correspondants (partenaires) à l'étranger, dans le cadre des évacuations sanitaires ou de l'assistance fournie, lors des séjours à l'étranger.

6- Plafond et territorialité des garanties

A cet effet, vous trouverez ci-joint la liste du personnel, les bordereaux descriptifs quantitatifs comportant un certain nombre de renseignements (nom et prénoms, date de naissance) des personnes à assurer, ainsi que l'ensemble des prestations attendues.

7- Contenu de la cotation

Nous vous prions de ressortir clairement dans votre dossier de cotation :
d'une part

- 1) la prime à payer ;
- 2) le tableau des prestations avec les limites de couverture au Cameroun et à l'étranger ;
- 3) un pré-contrat comprenant les conditions générales et particulières des garanties maladie et assistance ;
- 4) la liste des partenaires agréés par l'Assureur ;
- 5) la liste des centres hospitaliers agréés par l'Assureur ainsi que sa représentativité sur le plan national et international.

d'autre part les montants:

- 1) des consultations de généralistes, de spécialistes et les visites ;
- 2) des frais médicaux ;
- 3) des frais pharmaceutiques ;
- 4) des frais d'hospitalisation ;
- 5) de la chirurgie ;
- 6) des analyses et travaux de laboratoire ;
- 7) de la lunetterie (verres + monture);
- 8) des soins dentaires y compris prothèses;
- 9) de la maternité;
- 10) des sanatorium et préventorium;
- 11) de l'assistance sanitaire (évacuation sanitaire et les soins à l'étranger) ;
- 12) les frais funéraires ;
- 13) le rapatriement de corps ;
- 14) La kinésithérapie, rééducations fonctionnelles consécutives à une maladie ou un accident garanti ;
- 15) Les problèmes orthopédiques et les massages lorsqu'ils sont prescrits médicalement.

8- Les critères essentiels

Ne seront pas évaluées les offres :

- dont les soumissionnaires sont sous Administration provisoire ou surveillance de la CIMA;
- dont les soumissionnaires n'ont pas l'agrément du MINFI et l'adhésion CIMA;
- qui ne prennent pas en compte la formule du tiers-payant intégral ;
- qui imposent un ticket modérateur lors des remboursements ;
- qui n'intègrent pas la mise à disposition des cartes biométriques.

CRITERES D'EVALUATION DE LA CONFORMITE DES PRESTATIONS FACTUREES

La conformité des prestations facturées des cotations seront évaluées par lot en utilisant les critères et sous-critères ci-après :

Désignation	Critères essentiels	Oui/non
I – Présentation générale de l'offre	Agencement par rapport aux stipulations de la DC.....	Oui/non
	Reliure et intercalaire..... Lisibilité et pagination.....	Oui/non
II – Références générales du soumissionnaire	Ancienneté supérieure à 10 ans (Justifié par un bureau direct ou un médecin conseil)	Oui/non
III – Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires au cours des 05 dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025)	Chiffre d'affaires spécifique de la branche considérée supérieur à 1 milliard Au moins trois (03) polices d'assurances émises dans la branche d'activité d'un montant cumulé supérieur à vingt-quatre millions (24 000 000) francs CFA.	Oui/non

	Joindre 1 ^{ère} et dernière page des contrats analogues signés et cachetés de deux parties+ attestation de satisfaction ou de service fait	
IV – Description détaillée des garanties offertes	Garanties et plafonds conformes à la DC	Oui/non
	Moins de 04 Exclusions et déchéances	Oui/non
	Franchises conformes à la DC	Oui/non
	Evacuation sanitaire : description détaillée de la procédure	Oui/non
V – Modalités de mise en jeu de la garantie	Nombre de pièces constitutives du dossier sinistre ≥ 3	Oui/non
	Délai de traitement ≤ 04 jours (Justifier par trois cas précédents et décrire la procédure)	Oui/non
	Délai de délivrance des Bon de prise en charge $< 24h$	Oui/non
	Délai de délivrance de la carte biométrique < 2 semaines après la signature du contrat	Oui/non
VI – Partenaire technique	Conventions signées avec 02 hôpitaux dans au moins 04 Régions y compris la Région du Centre	Oui/non
	Conventions signées avec 02 pharmacies dans au moins 04 Régions y compris la Région du Centre	Oui/non
	Conventions signées avec un cabinet optique, un laboratoire, un cabinet dentaire dans au moins 04 Régions y compris la Région du Centre	Oui/non
	Conventions signées avec un cabinet dentaire dans au moins 04 Régions y compris la Région du Centre	Oui/non
	Conventions signées avec les hôpitaux et pharmacies dans les autres régions	Oui/non
	Conventions en cours de validité avec au moins deux assisteurs.	Oui/non
	Convention en cours de validité avec un hôpital à l'étranger	Oui/non
	TOTAL	20 oui/non

ANNEXE A : LA DESCRIPTION DES PRÉSTATIONS

Lot 1 : Souscription d'une police d'assurance maladie bimale en faveur du personnel clé de l'Unité coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun et leurs ayants droits.

N°	Nom & Prénoms (Assuré Principal)	Date de naissance	Nom du Conjoint (e)	Date de naissance	Noms des enfants	Date de naissance (âges de moins de 21 ans)	TOTAL
1	NGOMA ELONG ELONG Serge	05/10/1983			ELONG Dorian Joaquin	15/11/2015	
					TAKA E LONG John Séraphin	03/01/2019	
					ENOM E LONG Marc Abdie	09/02/2020	5
2	EAM NKOT 2 Marien Marvin	01/09/1983	ASSOMO Paule Tatiana	31/08/1993	BUOMO E LONG Pierre Emmanuel	08/10/2020	
					OSSOMO Alexis Vivadi	24/04/2010	
					SOOUNOUSSI E AM Farid	02/08/2023	
3	NKOA BISSA Josée Gaël	08/09/1988	MULINGUI Agnès Sandrine	30/11/1995	BISSA NGOMO Marie Manuela	05/01/2012	
					NKOA François Nathan	29/07/2015	5
					OWONA Anne-Marie Amandine	29/07/2015	
					NGONI ATANGANA Rose Céline	28/01/2005	
4	MIYIUMI épouse ATANGANA Célestine	17/07/1979	ATANGANA Jacques Rémi	06/06/1977	MEDZEME ATANGANA Carole Mariéla	25/09/2007	
					BESSOMO ATANGANA	07/01/2009	
					Céline Sandra	07/01/2009	7
					ATANGANA Jacques Rémi-Daniel	18/09/2014	
					NKE ATANGANA Jeanne Edem-Manen	07/12/2020	
5	NUMBISI SUSANA AMANDJI	31/05/1980			NOWINEFORM Favour Shang	17/05/2014	2
6	MINDEMO Lipsé ANGONI Annick Nadège	02/06/1982	ANCTIONI Hyacinthe	27/08/1967	NKAGHE ABESSOLO Naomi Audrey	08/08/2009	5
					MESSOMO ANGONI Alexandria	19/07/2016	

Signature

N°	Nom & Prénoms (Assuré Principal)	Date de naissance	Nom du Conjoint (e)	Date de naissance	Nom des enfants	Date de naissance (âgés de moins de 21 ans)	TOTAL
7	TATOUK KAMSU ARMAND	10/07/1982	MT. WABO Adeline Pelagie	20/06/1986	TIMMAMO TATOUK Manuela Divine	11/10/2016	5
101 M.		7		5		21	

NB : En cas de variation des effectifs initiaux de cinq pour cent (5 %) en plus ou moins, le montant du contrat de base reste inchangé. Cette variation n'est prise en compte par voie d'avenant lorsqu'elle excède cinq pour cent (5 %) en plus ou en moins.



Lot 2 : Souscription d'une police d'assurance maladie biennale en faveur du personnel assistant et d'appui de l'Unité coordination du programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun et leurs ayants droits.

N°	Nom & Prénoms (Assuré Principal)	Date de naissance	Nom du Conjoint (e)	Date de naissance	Noms des enfants	Date de naissance (âges de moins de 21 ans)	TOTAL
1	DOUWAN NKOUKAM Christelle	11/02/1984			KEL ASAMA Anaïs Manuela NKOUEKAM ASAMA Michael Allan	06/01/2015 02/08/2018	4
2	BIENAE NACHIMAM Mickèle	08/01/1989	MVOGO ETOKUNDI Bienvenu	27/06/1988	EFID MVOGO Lydia Heniette ADA MVOGO Jacques Khannael MENGUE MVOGO Marie Haniel	10/08/2021 15/01/2012 11/03/2019 11/09/2020	8
3	OKALA EDOUA Emanuelle Olivia	04/07/1986			OKALA SEMEN Emmanuel Nathan EDOU SEMEN Marie Aude Daphné	29/10/2011 29/10/2011	3
4	NOUHAUD FANKAM Jean-Pierre	13/08/1989	MKOUGHO MOUKEKA Rosaline	26/09/1989			2
TOTAL		4		2		8	

N°	Nom & Prénom (Assuré Principal)	Date de naissance	Nom du Conjoint (e)	Date de naissance	Noms des enfants	Date de naissance (âges de moins de 21 ans)	TOTAL
1	NUJAH NOUJAH	10/10/1994			NOAII MELINGUI AXELLE GLORIA	17/08/2021	2
2	MISIYE ATANGANA Céline	27/07/2000			EDZIMBI MBELE YENE Fabien Théo	10/10/2021	2
3	MENGUE Sophie Marie Laure	18/11/1976	MINA NOTUA Didier Fabrice	23/09/1991	BEYALA Josephine Thérèse Babèche ECHOGO Keoa Catherine Elisabeth Rita	17/07/2007	6
4	MOLOGO BIDIMA René Bertrand	25/06/1979	ITCHUMICHOUA Jacqueline Lamere	14/12/1981	OBONO Delphin Modeste MBARGA Francine Olive MAISASHI Marie Manuela	21/09/2016 06/06/2006 05/06/2024 24/12/2006	
5	NGOYA AMOMBO Antoine Xavier	30/06/1983			MOGJUA MFTOGO Elvira Inua MBALA MFTOGO Luceeta Kucra NSOUDOU BRUN NGOA Thérèse Verouelka NGUIMBIS NGOA Gabriel Mael	28/05/2014 25/08/2019 07/04/2015 20/03/2008	3
Total		5				11	

NB : En cas de variation des effectifs initiaux de cinq pour cent (5 %) en plus ou moins, le montant du contrat de base reste inchangé. Cette variation n'est prise en compte par voie d'arretant lorsqu'elle excède cinq pour cent (5 %) en plus ou en moins.

ANNEXE B : Tableau Descriptif et Quantitatif des prestations

Item		Prestations
A.	Garantie	
1.		Frais de consultation (visites analyses médicales)
2.		Frais médicaux
3.		Frais chirurgicaux
4.		Frais d'hospitalisation
5.		Frais pharmaceutiques
6.		Frais de radiologie
B.	Extensions	
1		Soins dentaires et prothèses
2		Soins de lunetterie
3		Frais funéraires
4		Kinésithérapie, rééducations fonctionnelles consécutives à une maladie ou un accident garanti
5		Prothèses dentaires et orthopédiques et Massages lorsqu'ils sont prescrits médicalement.
C.	Assistance à l'étranger	Bien vouloir préciser les noms de vos correspondants à l'étranger
1		Soins à l'étranger
2		Evacuation sanitaire
3		Rapatriement des corps

35

ANNEXE C : COTATION INDIVIDUELLE ACCIDENTS GROUPE

N°	NOM (s) ET PRENOM (s)	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	CAPITAL DECES	CAPITAL INFIRMITÉ PERMANENTE
1			5 000 000	3 000 000
2		VOIR CI DESSUS	"	"
3		VOIR CI DESSUS	"	"
4		VOIR CI DESSUS	"	"
5		VOIR CI DESSUS	"	"
6		VOIR CI DESSUS	"	"
7		VOIR CI DESSUS	5 000 000	3 000 000

CAPITAL DECES : 5 millions par assuré principal

CAPITAL INFIRMITÉ PERMANENTE : 3 millions par assuré principal

DRM

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE L'EAU
ET DE L'ENERGIE

PROGRAMME DE REFORMES DU
SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ AU
CAMEROUN

COMMISSION SPÉCIALE DE PASSATION DES MARCHÉS

COOPERATION CAMEROUN-BANQUE MONDIALE
CAMEROUN - WORLD BANK COOPERATION



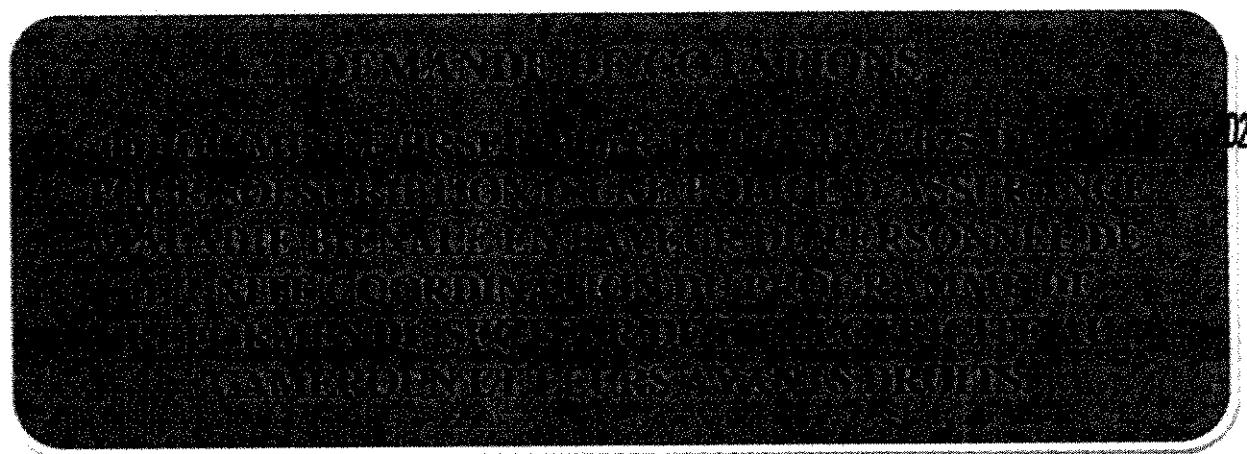
Programme P178136 (Crédit IDA 73940-CM)
Unité de Coordination du Programme
(UCP-PforR)

SPECIAL TENDERS BOARD

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF WATER
RESSOURCES AND ENERGY

CAMEROON POWER SECTOR
REFORM PROGRAM



PIECE 5 : LETTRE DE MARCHÉ

37
F

5 - LETTRE DE MARCHÉ

Aux termes de la consultation No/..../ 2025 intervenue le jour de 20 entre *nom de l'Acheteur* (ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part et *nom et adresse complète du Prestataire* (ci-après désigné comme le « Prestataire ») d'autre part:

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Prestataire, c'est-à-dire, *la souscription d'une police d'assurance maladie biennale en faveur du personnel de l'Unité coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun et leurs ayants droits (Lot...)* et a accepté une offre du Prestataire pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à *prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises* (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché:
 - (a) La demande de cotation des prix envoyée au Prestataire ;
 - (b) Le Bordereau Description et Quantitatif;
 - (c) La Description des prestations et les modalités de mise en œuvre par le prestataire
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Prestataire, comme indiqué ci-après, le Prestataire convient de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Prestataire, au titre des services et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après :
 - Paiement de 100% des prestations de la tranche ferme après réception de la police d'assurance et des exemplaires des contrats enregistrés ;
 - Paiement de 100% des prestations de la tranche conditionnelle après réception de la police d'assurance et des exemplaires des contrats enregistrés et évaluation satisfaisante des prestations de la tranche ferme.

La livraison et réception des prestations sera jugées conformes par la Commission de Suivi et de Recette Technique composée ainsi qu'il suit :

- **Président :** *Le Coordonnateur de l'UCP-PforR ou son représentant ;*
- **Membres :**
 - *Le Responsable Administratif et Financier de l'UCP-PforR, Chef de Service ;*
 - *Le Spécialiste en Passation des Marchés l'UCP-PforR ou son représentant ;*
 - *Le Comptable placé auprès de l'UCP-PforR ;*
- **Observateur :** *Le représentant du Ministère des Marchés Publics ;*
- **Rapporteurs :** *L'Assistant au Responsable Administratif et Financier de l'UCP-PforR, Ingénieur du marché ;*
- **Invité :** *Le Compagnie d'Assurance.*

La recette des prestations est faite à la fin de chaque tranche du contrat par la commission sus citée. L'Assureur fait tenir au Client des rapports trimestriels de l'exécution des prestations. Sur la base des rapp qui se prononcera sur les prestations réalisées et établira séance tenante un Procès-verbal de recette.

Le suivi des prestations est fait quotidiennement par l'Assistant au Responsable Administratif et Financier de l'UCP-PforR qui dresse en qualité d'Ingénieur du Marché, un rapport de suivi trimestriels des prestations.

A la fin de chaque tranche, la CSRT, sur la demande du cocontractant, procèdera à la recette technique des prestations et délivrera un procès-verbal (PV) de recette technique au Prestataire. Cette attestation conditionnera le début de la tranche suivante.

Le délai imparti pour la notification de l'ordre de service de commencer la tranche conditionnelle est de quinze (15) jours avant le début de celle-ci

L'Assureur fait tenir des rapports trimestriels de suivi à la Commission de Suivi et de Recette Technique avec copies à l'Autorité Contractante et au Maître d'Ouvrage

4. LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois du Cameroun, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Signé. Fait à _____ le _____ (pour l'Acheteur)

Signé. Fait à _____ le _____ (pour le Prestataire)



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EAU
ET DE L'ENERGIE

PROGRAMME DE REFORMES DU
SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ AU
CAMEROUN

COMMISSION SPÉCIALE DE PASSATION DES MARCHÉS

COOPERATION CAMEROUN-BANQUE MONDIALE
CAMEROUN – WORLD BANK COOPERATION



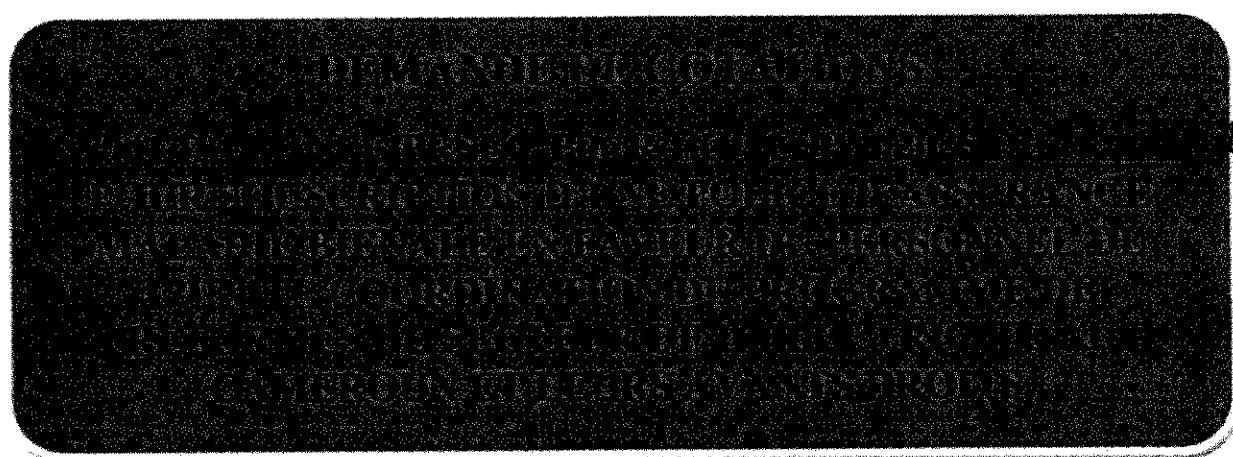
Programme P178136 (Crédit IDA 73940-CM)
Unité de Coordination du Programme
(UCP-PforR)

SPECIAL TENDERS BOARD

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF WATER
RESSOURCES AND ENERGY

CAMEROON POWER SECTOR
REFORM PROGRAM



PIECE 6 : FORMULAIRE DE COMPARAISON DES COTATIONS

6 - FORMULAIRE DE COMPARAISON DES COTATIONS

No	Nom des soumissionnaires	Nationalité	Conformité de la soumission		Exécution		Prix Total TTC et HT	Remarques
			oui	non	délai	lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								

Membres de la Commission :

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>
------------	-----------------	------------------

.....

